

DECISION DE LA PRESIDENTE PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026/26

Objet : Signature du marché relatif à « Silhouettes villageoises et transition écologique » : comment définir les identités paysagères des formes bâties du territoire et comment les concilier avec les objectifs de transition écologique ?

La Présidente du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales, par extension de l'article 2122-22,
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 10/06/2026 au cours de laquelle a été procédé à l'élection de la Présidente,
Vu la délibération du Comité Syndical du 10/06/2026 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées à la Présidente,
Vu le code de la commande publique en vigueur,
Considérant la mise en concurrence faite sur la plateforme Marchés sécurisés et sur le site internet du PNR,
Considérant l'analyse des offres réalisée par la Présidente,
Considérant la conformité des offres des prestataires suivants : Agence Sonia Fontaine, Ateliers Passeurs, Ecostratégie, Ithaque, MERIAU Anne Laure

DECIDE

Article 1 :

De signer le marché relatif aux silhouettes villageoises et transition écologique pour un montant de de 6 000 € TTC avec **ECOSTRATEGIE**.

Article 2 :

Ampliation adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 08/09/2026

Pour copie conforme

Corine WOLFF
Présidente du Parc

